



**CONCOURS D'ADMINISTRATEUR DU SÉNAT
2013-2014**

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

Épreuve d'admission

**ÉPREUVE DE COMPOSITION À OPTION :
DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Composition portant sur le droit des collectivités territoriales

(durée 3 heures - coefficient 3)

SUJET

Comment peut-on clarifier la répartition des compétences ?